

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Seitlinger

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'argument selon lequel la chasse est une menace et même un danger est infondé. En effet, la chasse est une pratique très règlementée. Il convient de rappeler que les terrains de chasse sont délimités en accord avec le cadre légal. De plus, bien souvent les chasseurs louent leurs territoires de chasse. En outre, une police de la chasse ainsi que l'Office Français de la Biodiversité encadrent cette pratique.

L'objectif du présent amendement est donc de supprimer cet article.